



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

## Compte-rendu

Comité de pilotage du PAPI de l'agglomération  
dacquoise  
8 décembre 2022



**Participants :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| SEVIGNAC Florence        | Agence de l'eau Adour-Garonne                        |
| BRASQUET Marc            | CA du Grand Dax                                      |
| MICHEL Véronique         | CA du Grand Dax                                      |
| REMY-FERNANDES Sébastien | CC MACS  |
| LALANNE Guillaume        | CC Terres de Chalosse                                |
| DEGOS Dominique          | Conseil Départemental des Landes / Institution Adour |
| MENGIN Nicolas           | Conseil Départemental des Landes                     |
| CHEVASSUS Nadine         | DDTM des Landes                                      |
| DROUET Gilles            | DDTM des Landes                                      |
| DARTHOS Aurélie          | Institution Adour                                    |
| DYBUL Floriane           | Institution Adour/ SAGE Adour amont                  |
| GREGORUTTI Loïc          | Institution Adour                                    |
| VOISIN Anouck            | Institution Adour                                    |
| LASALLE Pascal           | Mairie Candresse                                     |
| RAGUE Christian          | Mairie Hinx  |
| LAFFITTE Philippe        | Mairie Cœyreluy                                      |
| PRIAM Jean-Marc          | Mairie Préchacq-les-Bains                            |
| JAY Caroline             | Mairie Rivière-Saas-et-Gourby                        |
| GUILLEMANE Rémi          | Mairie Saint-Jean-de-Lier                            |
| HUMEAU André             | Mairie Saint-Paul-lès-Dax                            |
| RAHARISOA Matthieu       | Mairie Saint-Paul-lès-Dax                            |
| DUCOS Christian          | SAM  |
| TASTET Alice             | SAM  |
| CASENAVE Olivier         | SBVL   |
| GAILLARDON Fabien        | SMBAM  |

**Objet de la réunion :**

Le but de la réunion est de faire le bilan sur les actions menées durant l'année 2022 et de discuter des perspectives pour l'année 2023 notamment avec la révision à mi-parcours du PAPI.

**Présentation du diaporama :**

**Le diaporama présenté est annexé au compte-rendu.**

L'Institution Adour présente le travail réalisé en 2022 :

**Thématique 1 : actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance**

Sur les actions de communication, plusieurs projets étaient prévus :

- Création d'un site dédié au risque inondation sur le territoire du PAPI. Le marché a été lancé et est actuellement en cours.
- Création d'une charte graphique à utiliser pour les différents supports de communication. Elle a été réalisée par un prestataire et est maintenant utilisée pour les différents supports de communication.
- Pose de repères de crues. Les sites d'implantation ont été validés avec chaque commune, les visuels des macarons ont été réalisés et la consultation des entreprises est en cours pour la fabrication et la pose.



- Mise en place de panneaux informatifs sur l'inondation. Les visuels des panneaux à implanter ont été réalisés et la consultation des entreprises est en cours pour la fabrication et la pose.

Sur l'amélioration de la connaissance trois actions étaient prévus :

- Lancement d'étude archéo-géographique permettant de retracer l'évolution de l'Adour et ses utilisations par l'Homme au fil des siècles pour comprendre les inondations aujourd'hui. Le marché a été lancé en mars 2022 et est actuellement en cours.
- Organiser la récolte des données de hauteurs d'eau après une inondation. Une stratégie a été élaborée avec les services de l'Etat (DDTM40 et service de prévision des crues) et a été présentée aux acteurs locaux durant le mois de novembre dernier pour identifier les structures souhaitant intégrer la démarche.
- Concernant la digue Maisonnave-RD10, sur les communes de Gousse, Saint-Jean-de-Lier, Vicq-d'Auribat et d'Onard, une étude sur l'ouvrage a été lancée afin que la CC Terres de Chalosse puisse se positionner sur son évolution. L'étude est terminée depuis le 30 septembre 2022. Elle n'a cependant pas pu apporter de solution qui soit politiquement ou financièrement acceptable.

#### Thématique 2 : actions de surveillance et pos-crue

- Pose d'échelles limnimétriques et de plaques indiquant la correspondance entre le niveau 0 des échelles et le niveau NGF. Un géomètre a été engagé en novembre 2022 pour faire des relevés à chaque échelle du territoire. Une consultation des entreprises est en cours concernant la fabrication et la pose du matériel.

#### Thématique 3 : actions sur l'urbanisme

- Une étude a été lancée en 2021 et confiée à un groupement d'avocats et de juristes afin d'analyser les différents leviers et financements existants pour assurer une maîtrise foncière des habitations en zone dangereuse. La prestation s'est terminée en juin 2022 et une boîte à outils a été créée pour faciliter les réflexions de stratégies foncières.

#### Thématique 4 : actions sur les ouvrages d'art

- Les travaux sur le système d'endiguement dacquois ont pu débuter à l'été 2022 sur certains tronçons.

L'Institution Adour dresse ensuite le bilan de la mise en œuvre globale du PAPI et explique les modifications prévues dans le cadre de la révision à mi-parcours.

##### 1) Modification d'actions existantes :

- Une étude sur l'évolution de l'Adour et de ses affluents, est en cours de réalisation sur la partie amont du territoire. Non prévue initialement, l'opportunité a été saisie et validée par les EPCI-FP ainsi que les financeurs. Si elle donne satisfaction, elle sera reconduite sur la partie restante du territoire pour environ 25 000 € TTC.
- Sur cette même action, une mise à jour du modèle hydraulique du PAPI était prévue. Cependant avec l'étude précédemment citée (non prévue initialement) lancée, le budget restant sur l'action ne permet pas de procéder à la mise à jour du modèle pour intégrer les communes d'Audon et de Tartas. Il est proposé d'ajouter des crédits supplémentaires (10 000 € TTC) en ce sens.



- L'étude du fonctionnement du lac de Christus doit être légèrement revue afin de prendre en compte l'apport des lacs amont et du ruissellement, dans le but d'avoir un résultat le plus précis possible. Le budget est augmenté en conséquence (72 000 € au lieu de 24 000 € TTC)
  - Les études d'avant-projets réalisées ont donné des chiffrages de travaux plus importants que prévus sur le système d'endiguement dacquois (de l'ordre de 5,5 millions d'euros HT). Cette différence s'explique par plusieurs facteurs :
    - sous-évaluation des travaux et de leur coût au stade de l'estimation initiale,
    - augmentation de l'ensemble des coûts (matériaux notamment) depuis 2019,
    - ouvrages fortement sollicités et dégradés par les crues depuis 2019.
- Seul le coût des travaux et études fait l'objet de modification, les opérations en elles-mêmes ne sont pas changées.

## 2) Ajouts de nouvelles d'actions :

- Travaux de réduction de la vulnérabilité, faisant suite à la démarche de diagnostics. Un total de 800 000 € est prévu et ne concerneront que les propriétaires des biens.
- Etude complémentaire sur la digue Maisonnave-RD10 pour étudier le scénario Q1 pour environs 10 000 € uniquement pour la CC Terres de Chalosse (à

## 3) Prolongation du délai du PAPI au-delà de 2026 pour pouvoir engager l'ensemble des travaux prévus sur le système d'endiguement dacquois qui a pris du retard.

Ces modifications sont validées par le comité de pilotage. Un dossier justificatif va être déposé vers la fin du mois de janvier 2023 et sera instruit par les services de l'Etat. Un passage devant la commission inondation de bassin prévu vers le mois de juin permettra de valider le programme.

Enfin l'Institution Adour présente les perspectives pour 2023, consistant à terminer les actions lancées jusqu'à ce jour et à préparer le lancement de nouvelles mesures à partir de 2024.

## Questions et remarques :

*Nadine Chevassus (DDTM40) précise que l'analyse coût-bénéfice des travaux sur le système d'endiguement dacquois, même si elle était très positive, devra être mise à jour pour s'assurer de la viabilité du projet. Elle rappelle également que l'étude de danger doit être soumise à validation pour bénéficier des subventions de l'Etat. Véronique Michel (CAGD) indique qu'un premier dossier a été déposé en juin 2021, puis des études complémentaires ont été réalisées afin de déposer un second dossier au début du mois de décembre 2022. Un troisième dossier concernant les travaux substantiels sera déposé après enquête publique au second semestre 2023.*

*Gilles Drouet (DDTM40) demande si les coûts des travaux sont stables afin de ne pas faire de nouvel avenant par la suite. Marc Brasquet (CAGD) répond qu'ils auront la réponse finale d'ici quelques jours, mais qu'à priori l'évaluation des coûts est bonne.*

*Fabien Gaillardon (SMBAM) s'étonner du coût des travaux sur la digue de Saubagnacq. Véronique Michel (CAGD) précise qu'il s'agit du coût global des travaux du système d'endiguement, pas uniquement sur ce tronçon.*

*Christian Rague (mairie de Hinx) demande si les services de l'Etat peuvent intervenir concernant un dossier de délocalisation d'une maison sur un terrain à Hinx afin de la sortir de la zone inondable mais se trouvant en zone naturelle. Nadine Chevassus (DDTM40) précise que la DDTM n'a pas la compétence urbanisme, elle ne peut émettre qu'un avis consultatif, et que c'est le document d'urbanisme de la collectivité locale qui s'applique.*

